OO/HO

## **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2011-<u>752</u>/PRES/PM/MENA/ MEF portant création de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Dori.

Visa CF 1 0575 11-10-2011

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre :

VU le décret n°2011-237/PRES/PM du 21 avril 2011 portant composition du Gouvernement;

VU la loi n°039/98/AN du 30 juillet 1998 portant réglementation générale des établissements publics de l'Etat à caractère administratif;

VU le décret n°99-051/PRES/PM/MEF du 5 mars 1999 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère administratif;

VU le décret n°2008-265/PRES/PM/MEBA/MEF du 13 mai 2008 portant approbation des statuts des Ecoles nationales des enseignants du primaire et son modificatif n° 2009-428/PRES/PM/MEBA/MEF/MFPRE du 18 juin 2009 ;

VU le décret n°2011-329/PRES/PM/SGG-CM du 06 juin 2011 portant attributions des membres du Gouvernement;

Sur rapport du Ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 septembre 2011;

## **DECRETE**

<u>ARTICLE 1</u>: Est créée pour compter de la rentrée scolaire 2011-2012, l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Dori.

## **ARTICLE 2:**

Le Ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 18 octobre 2011

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'économie et des finances

Le Ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Koumba BOLY/BARRY